

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE : Évaluation 2021-2022



Centre  
de services scolaire  
de la Rivière-du-Nord  
**Québec**

Collaborer et innover pour l'avenir

Nom de l'école :	École St-Julien
Nom de la direction :	Karine Pellerin, direction Catherine Magnan, direction adjointe

Nombre de consignations dans Mémos pour intimidation : 7  
 Nombre de consignations dans Mémos pour violence : 125  
 Classes fermées : 3 (2x DM et 1x TC)  
 Classes régulières : 25

Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une organisation des temps non-structurés par les enseignants, des élèves de 6<sup>e</sup> année et des TES sur la cour, et avoir des plateaux de jeux supervisés.</li> <li>• Diminuer l'intimidation et la violence sur la cour d'école, d'ici juin 2023 (sondage au 2 ans)</li> <li>• Diminuer l'intimidation et la violence dans l'autobus, d'ici juin 2023 (sondage au 2 ans)</li> </ul>
Objectif de notre projet éducatif	Favoriser l'adoption et la manifestation de comportements positifs pour un climat sain et sécuritaire.

### 1. PRIORITÉS

	2021-2022
<b>Voici les priorités à notre école :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des activités d'information et de sensibilisation auprès des élèves (ex. : mois de la non-violence, ateliers cyber intimidation, ligne du temps, etc.).</li> <li>• Augmentation de l'utilisation des MÉMOS par tous les membres du personnel (enseignants, SDG, TES).</li> <li>• Avoir une façon de faire uniforme pour les élèves, les enseignants, les parents ou toutes personnes qui voudraient signaler un geste d'intimidation.</li> <li>• Partager une procédure pour déterminer qui fait quoi dans une situation de plainte (TES, enseignants, SDG, surveillantes, direction).</li> <li>• Continuer de clarifier les notions de violence, conflit ou intimidation pour tous en diffusant de l'information via le journal de l'école (personnel, élèves, famille).</li> <li>• Utilisation de la plateforme Moozoom et des activités littéraires du programme DIRE-MENTOR pour travailler les habiletés sociales.</li> </ul>

## 2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

	2021-2022	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonn	Atteint	Impacts observés/ remarques
		Oui	Non					
<p><b>Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir le code de vie de l'école et le présenter aux élèves</li> </ul>	X		X				Mis à jour tous les ans avant qu'il parte à l'impression des agendas. Les enseignants présentent le code de vie aux élèves en début d'année.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer et mise en place de la ligne du temps pour les thèmes et les plans de leçons à travailler avec les élèves</li> </ul>	X		X	X			Les calendriers sont déposés dans le cahier de gestion. Des rappels sont faits dans l'hebdo de la direction. Une demande a été faite pour recevoir les calendriers en format papier.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir le plan d'urgence avec le personnel de l'école</li> </ul>	X		X	X			Les pratiques de feu ont eu lieu. Confinement barricadé : À refaire prochainement (À ajouter dans l'hebdo de la direction la semaine où cette pratique sera réalisée) Début d'année : Mise à jour des pochettes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir un plan stratégique de surveillance et offrir de la formation continue sur la supervision active, voir en septembre</li> </ul>	X			X			Fait l'an passé À revoir et à poursuivre, mais surtout, relancer) Revoir les endroits stratégiques sur la cour d'école et déterminer le nombre de surveillants dans

## 2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

							chacune des zones. Prévoir une brigade d'élèves (6 <sup>e</sup> année) pour animer des jeux sur la cour.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de SCP pour l'année 2021-2022, comité SCP en assurera le suivi (mise en place des mesures de soutien, suivi de l'application des règles de vie, remise du cartable SCP au nouveau personnel, dépistage pour les enfants susceptibles de développer des problèmes de socialisation (portrait de classe et mémos)).</li> </ul>	X		X	X			Faire plus d'analyses de mémos. Revoir les niveaux 1-2-3 d'intervention Revoir la classification des comportements et l'arbre décisionnel et en faire la promotion et le suivi auprès des intervenants. Fonction du comportement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Consigner les interventions dans l'outil MÉMOS.</li> </ul>	X		X				Revoir l'utilisation efficace de l'outil MÉMO À poursuivre et à relancer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation de résolutions des conflits et d'habiletés sociales.</li> </ul>	X		X				Habiletés sociales travaillées pour les élèves de la maternelle et du 1 <sup>er</sup> cycle. À augmenter pour 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue d'ateliers sur le cyber intimidation au 3<sup>e</sup> cycle</li> </ul>	X		X				La policière-éducative rend visite aux élèves de 6 <sup>e</sup> année
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil étudiant</li> </ul>	X		X				Permet la création d'un sentiment d'appartenance des élèves. Activités proposées par les élèves.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un système d'émulation est mis en place pour certains élèves dans l'autobus et inclure les chauffeurs d'autobus dans le renforcement positif (étoiles).</li> </ul>	X		X				Être plus présents dans les autobus. Remettre des étoiles de façon régulière.

## 2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du plan de lutte aux surveillants et SDG.</li> </ul>	X		X			Être mieux informés sur les mesures universelles à mettre en place. Être informés des démarches concernant les plaintes et les signalements pour la violence et l'intimidation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir une bonne collaboration avec les intervenants CISSS, Centre jeunesse des Laurentides, policier éducateur, etc.</li> </ul>	X		X			Très important de maintenir une bonne collaboration, mais aussi d'être informé des services offerts dans Argenteuil.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des ateliers sur les habiletés sociales sur la plateforme Moozoom</li> </ul>	X		X			Ce ne sont pas tous les enseignants qui font les ateliers. Toutefois, les commentaires de ceux et celles qui le font sont très positifs.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation littéraire DIRE-MENTOR en classe par les titulaires</li> </ul>	X		X			Certains enseignants ont travaillé les habiletés sociales avec leurs élèves à partir des albums. À relancer l'an prochain. Le matériel est prêt. Rendre accessible les albums et les documents.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Référentiel dans toutes les classes sur la résolution de conflits</li> </ul>	X		X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des temps non-structurés par les TES sur la cour (zone de médiation, carré de jeux supervisé, comptoir de prêt, centre d'emploi...)</li> </ul>	X	X	X			Centre d'emploi : à remettre Comptoir de prêt : À retirer Carré de jeux supervisés : À poursuivre Zone de médiation : À relancer

### 3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE 9 (ART,75.1, 3<sup>E</sup> PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2021-2022	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandon	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
<b>Voici les mesures de collaboration qui sont prévues :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les parents via le dépliant du plan de lutte à la violence et à l'intimidation en début d'année et par les infos parents (ex. : Le plan d'action du centre de services scolaires et de l'école, sur les animations vécues en classe, sur les modalités de signalement pour les jeunes et les parents, sur les partenaires.</li> </ul>	X		X				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter et expliquer le code de vie de l'école en assemblée générale annuelle des parents et tournée des classes en rencontre de parents.</li> </ul>		X	X				La tournée des classes est pour faire la présentation officielle des TES, spécialistes, directions, etc.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des parents (PI, Bulletin, spectacle, diner, Noël, sport, etc.).</li> </ul>	X		X				La Covid a eu un impact. L'implication pourrait revenir dès l'an prochain. L'implication des parents est davantage présente dans le volet alternatif.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Officialiser l'engagement des parents et des élèves via les signatures du code de vie dans l'agenda.</li> </ul>	X		X				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à l'ordre du jour du CÉ un point statutaire sur la prévention de la violence deux fois par année</li> </ul>	X		X				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication entre la direction et les parents lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation se produit.</li> </ul>		X	X				Travail effectué surtout à l'aide des TES. Les directions sont impliquées quelques fois.

## 4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

	2021-2022	Mise en œuvre	Maintenir	Modifier	Abandonn	Atteint	Impacts observés/remarques
<p>Tout élève qui est ou se croit victime d'intimidation ou de violence peut :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Compléter le billet de signalement prévu à cet effet et le déposer dans la boîte située dans le bureau de la TES.</li> <li>2. Rencontrer un intervenant afin de faire part de la situation à l'intervenant et ce, en toute confidentialité. L'intervenant complète le formulaire de dénonciation.</li> </ol>	X		X				À modifier : Avoir une boîte ou déposer sur le bureau TES.
<p>Tout parent qui croit que son enfant est victime de violence ou d'intimidation peut :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Compléter le billet de signalement prévu à cet effet et le déposer au secrétariat.</li> <li>2. Communiquer avec un membre du personnel de l'école durant les heures de classe et le membre du personnel complète le formulaire de dénonciation par courriel ou par téléphone 450-562-8521.</li> </ol>	X		X			Ajouter les numéros de postes des TES (Nancy, Valérie) 6707 6713	
<p>Tout membre du personnel qui est témoin d'intimidation ou de violence doit signaler la situation par écrit à la direction ou au TES et ce, dans les plus brefs délais. La consignation des actes de violence et d'intimidation se fait à l'aide de l'outil MÉMOS.</p>	X		X	X			À modifier : Verbal ou écrit

## 5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU

	2021-2022	Mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
<p><b>Voici les actions qui sont prévues <u>pour la violence et l'intimidation</u>:</b></p> <p><b>(Mesures éducatives et de sanction : trois niveaux d'intervention)</b></p>	<p><b>Par le 1<sup>e</sup> intervenant (si applicable):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger l'arrêt du comportement</li> <li>S'assurer de dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte de violence (ex : Tu as ta place comme élève ici, mais ce genre de comportement est inacceptable)</li> <li>Orienter l'élève vers le comportement attendu</li> <li>S'assurer que le comportement ne se reproduise pas auprès de l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation</li> <li>Remplir un mémo et le transmettre à la direction</li> </ul>	X		X				
	<p><b>Par le 2<sup>e</sup> intervenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recueillir l'information auprès des personnes impliquées (victime, auteur et témoin (s))</li> <li>➤ Analyser la situation</li> <li>➤ Identifier les besoins et élaborer un plan des mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs : victime, agresseur et témoin</li> <li>➤ Consigner les faits et les interventions qui ont été utilisées</li> </ul>	X		X				
	<p><b>Mesures possibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel et apprentissage du comportement attendu</li> <li>Rencontre avec le titulaire</li> <li>Communication et sollicitation de la collaboration des parents</li> <li>Excuses verbales ou écrites</li> <li>Retrait de privilèges</li> <li>Retrait du groupe</li> <li>Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant</li> <li>Remboursement ou remplacement du matériel</li> </ul>	X		X				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réflexion écrite</li> <li>● Travail personnel de recherche et présentation</li> <li>● Rencontre avec une personne ressource de l'école</li> <li>● Rencontre « élève-parents-intervenants »</li> <li>● Soutien individuel à fréquence rapprochée</li> <li>● Contrat de comportement</li> <li>● Soutien pédagogique</li> <li>● Mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien pour les auteurs, les complices et leurs parents</li> <li>● Plan d'intervention</li> <li>● Suspension interne ou externe</li> <li>● Protocole de retour de suspension</li> <li>● Collaboration avec le service éducatif de la CS ou les partenaires externes (Ex. : CSSS, service de police)</li> <li>● Plan de service individualisé</li> <li>● Plainte policière</li> </ul> <p>Toutes autres mesures appropriées à la situation</p>							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

## 6. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE (ART, 75.1, 7<sup>E</sup> PARAGRAPHE DE LA LIP)

	2021-2022	mise en œuvre		Maintenir	Modifier	Abandonner	Atteint	Impacts observés/remarques
		Oui	Non					
<b>Mesures d'encadrement qui sont prévues :</b>	POUR L'AUTEUR DU GESTE							
	<b>NIVEAU 1 (mesures universelles)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un climat et un lien de confiance durant les interventions.</li> <li>• Signaler à l'élève qu'il y a eu des actes d'intimidation et lui demander sa version des faits.</li> <li>• Aider l'élève à reconnaître sa part de responsabilité dans la situation.</li> <li>• Signifier clairement à l'élève que les actes d'intimidation ou de violence sont inacceptables et qu'ils doivent cesser.</li> <li>• Mentionner à l'élève explicitement les comportements attendus.</li> <li>• Rappeler et appliquer le code de vie.</li> <li>• Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable cohérente, personnalisée et selon la sévérité et la fréquence du geste posé.</li> <li>• Communiquer avec les parents.</li> </ul> <b>NIVEAU 2 (mesures ciblées)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir le lien avec l'élève malgré les récidives.</li> <li>• Impliquer l'élève dans la recherche de solutions.</li> <li>• Amener l'élève à réparer les torts causés.</li> <li>• Distinguer la personne de son comportement et évaluer la fonction du comportement.</li> <li>• Privilégier des interventions ou des activités pour canaliser la frustration, la colère, l'agressivité et l'impulsivité (si tel est le besoin).</li> <li>• Enseigner explicitement des comportements prosociaux (au besoin).</li> <li>• Prévoir un plan d'intervention si besoin.</li> </ul> <b>NIVEAU 3 (mesures dirigées)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référer à des ressources externes (psychologue, médecin).</li> </ul>	X		X				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la procédure de réintégration et de suivi des élèves expulsés ou suspendus qui est en place dans l'école.</li> </ul> <p>Référer vers des services externes (policiers, CSSS, DPJ).</p>							
	POUR LA VICTIME							
	<p><b>NIVEAU 1 (mesures universelles)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la détresse de l'élève.</li> <li>• Assurer un climat de confiance pendant les interventions.</li> <li>• Écouter activement l'élève.</li> <li>• Consigner les actes d'intimidation et laisser des traces des interventions.</li> <li>• Informer l'élève qu'il y aura un suivi et mettre en place des mesures de protection.</li> <li>• Impliquer l'élève dans le processus d'intervention.</li> <li>• Communiquer avec les parents.</li> </ul> <p><b>NIVEAU 2 (mesures ciblées)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer avec les parents.</li> <li>• Référer l'élève vers une personne-ressource du milieu scolaire qui interviendra à moyen terme sur certains éléments par ex : recherche d'aide et alliés, recadrage des perceptions biaisées.</li> <li>• Au besoin, proposer des scénarios sociaux.</li> <li>• Enseigner explicitement des comportements prosociaux.</li> <li>• Prévoir un plan d'action au besoin.</li> </ul> <p><b>NIVEAU 3 (mesures dirigées pour les victimes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référer à des ressources externes (psychologue, médecin).</li> <li>• Référer vers des services externes (policiers, CSSS, DPJ).</li> </ul>	X		X				
	POUR LE OU LES TÉMOINS							
	<p><b>MESURES DE SOUTIEN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir l'élève de façon chaleureuse.</li> <li>• Prendre au sérieux leur dénonciation.</li> <li>• Offrir l'opportunité de ventiler leurs émotions.</li> </ul>	X		X				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser leurs interventions, les encourager à poursuivre.</li> <li>• Assurer la confidentialité des élèves témoins.</li> <li>• Offrir du soutien et de l'aide au besoin.</li> <li>• Consigner les actes d'intimidation dénoncés.</li> </ul>							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

### L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• SCP permet l'harmonisation des pratiques entre les différents intervenants (cohérence) SDG, conducteurs d'autobus, surveillants, enseignants, etc.</li> <li>• Banque de mesures éducatives et de sanctions (permet des pistes d'intervention pour les intervenants lorsqu'une situation se produit)</li> <li>• Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade. De ce fait, nous évitons de nous rendre à de l'intimidation.</li> <li>• Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives</li> <li>• Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi</li> <li>• Poursuite de SCP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non)</li> <li>• La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation.</li> <li>• Favoriser un climat de confiance et de sécurité</li> <li>• Être capable de mieux différencier l'intimidation d'une taquinerie, d'une moquerie ou d'un conflit de cour d'école</li> <li>• Connaître et reconnaître toutes les formes d'intimidation et violence et surtout le cyber intimidation (3e cycle).</li> <li>• Les élèves se sentent plus soutenus et accompagnés dans leurs démarches.</li> <li>• Réduit le nombre de conflits</li> <li>• Favorise le développement des habiletés sociales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parents comprennent plus le phénomène et les différences entre conflit, violence et intimidation</li> <li>• Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction)</li> <li>• Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction).</li> <li>• Appréciation du suivi lors de situation d'intimidation et dans les semaines suivantes.</li> <li>• Favorise la collaboration des parents et la communication avec le personnel de l'école.</li> <li>• Les parents sont plus rassurés et sécurisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en collaboration et échange d'informations pertinentes entre les milieux : CISSS, pédiatrie sociale, policier éducateur.</li> </ul>

## Recommandations

- Installer une affiche sur la cour d'école avec les 4 étapes de résolution de conflits afin d'inviter les élèves à être autonome.
- Ajouter les fiches de signalement au bureau TES et installer la boîte. De plus, acheter une boîte également avec un petit cadenas.
- Remettre le plan de lutte lors de la première séance d'informations aux parents avec la remise du dépliant.
- Reconduire le sondage auprès des élèves en juin 2023 et continuer de consigner les interventions dans l'outil MÉMOS.
- Poursuivre les animations de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Utilisation de la plateforme numérique Moozoom pour les enseignants intéressés (Non-obligatoire).
- Animation mensuelle des ateliers littéraires sur les habiletés sociales grâce au programme DIRE-MENTOR.
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat avec les organismes externes.
- Renforcer les comportements positifs (programme SCP).
  - Inclure les chauffeurs d'autobus dans le renforcement positif.
  - Prévoir une routine hebdomadaire avec un responsable pour la distribution des étoiles aux conducteurs d'autobus.
- Garder nos élèves actifs dans les temps non structurés (à l'extérieur et à l'intérieur)
  - Animation de certaines activités sur la cour (TES et élèves du centre d'emploi)
  - Activités parascolaires
  - Informer les élèves en début de semaine des activités de la semaine.
- S'assurer d'un suivi entre les différents intervenants afin de maintenir une cohérence et un meilleur partage de la situation des élèves qui bénéficient du programme PEP (SCP niveau 2) en informant les surveillants et le personnel des élèves inscrits.
- S'assurer d'un Info-parent dans le petit St-Julien qui est présent tout au long de l'année et non en début seulement. De plus, prévoir un thème par mois.

### **Les éléments facilitants :**

- Petit groupe d'élèves avec la TES pour des ateliers d'habiletés sociales.
- Possibilité d'un groupe ou d'ateliers sur l'anxiété (Déstresse et progresse).
- Adhésion de l'équipe-école au programme SCP.
- Bonne communication, échange d'informations avec les parents du milieu scolaire. Continuer le suivi serré avec les parents, les informer des incidents de violence.
- Mandat supervisé par le comité SCP (application, en faire la promotion, assurer un suivi, ligne du temps)
- Bonne connaissance des ressources externes mises à notre disposition (partenaires) Voir le document sur le tableau blanc de la salle du personnel et sur le drive St-Julien.
- Mois de la non-violence
  - Réviser les méthodes pour régler des conflits
  - Proposer des activités aux enseignants qui impliquent les élèves (jumeler les grands avec les petits).
- Ajout d'une 2<sup>e</sup> TES plancher à temps plein
- Travail de collaboration entre TES, surveillants, SDG, enseignants et les directions. Possibilité de remettre le cahier de communication ou prévoir un autre moyen de communication efficace.
- Formation SCP au début de l'année pour les nouveaux membres du personnel (enseignants, surveillants, éducateurs)

**Les difficultés rencontrées :**

- Les fiches de signalement ne sont pas disponibles dans le bureau de la TES ainsi que la boîte.
- Revoir la définition de violence et intimidation VS conflit pour les parents, les élèves et les membres du personnel.
- Augmenter l'entrée des données dans l'Outil MÉMOS par d'autres adultes de l'école que les TES : enseignants, personnel du service de garde.
- Utilisation de l'outil MÉMOS (comme outil de consignation et utilisation comme banque de données).
- Gestion des moments non-structurés.
- Surveillance extérieure parfois passive/ statique.
  - S'assurer de bien être dans la zone attribuée et de circuler à l'intérieur de celle-ci.
  - Une fois par semaine, un surveillant anime un jeu. Rotation entre les surveillants.
  - Capsules d'information pour les surveillants. Par exemple, intervenir face à de l'opposition, de la colère ou de l'anxiété, etc.

<b>Signature de la direction d'école :</b>		
<b>Signature du président du CÉ :</b>		

L'évaluation du plan de lutte de l'école St-Julien a été adoptée par le Conseil d'Établissement le \_\_\_\_\_2022. No de résolution : \_\_\_\_\_